

## **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière souterraine de calcaire  
lieu-dit La Conturie à LEGUILLAC-DE-CERCLES  
24340 MAREUIL-EN-PÉRIGORD  
déposée par M. Pascal BLANCHARD**

Une participation du public par voie électronique est ouverte sur la demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière souterraine de calcaire implantée sur la commune de MAREUIL-EN-PÉRIGORD (24340), lieu-dit La Conturie à LEGUILLAC-DE-CERCLES, par M. Pascal BLANCHARD.

Tous renseignements peuvent être pris auprès de :

- M. Pascal BLANCHARD - tél : 05.53.56.65.49
- Unité bi-départementale DREAL Dordogne - Lot-et-Garonne - Cité administrative - 24016 PERIGUEUX. Tél : 05.53.02.65.87

La consultation du public est ouverte sur une période de 30 jours, du lundi 7 avril 2025 à 9 heures au mardi 6 mai 2025 à 17 heures inclus, durant laquelle le public pourra formuler ses observations par courriel à l'adresse suivante :

**[pref-ppve2025-carriere-conturie@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ppve2025-carriere-conturie@dordogne.gouv.fr)**

La demande n'est pas soumise à évaluation environnementale mais assortie d'une étude d'incidence environnementale prévue par l'article R. 181-14 du code de l'environnement et conformément à la décision du 16 mai 2024 relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située à MAREUIL-EN-PÉRIGORD par M. Pascal BLANCHARD, qui dispense d'évaluation environnementale.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable en ligne sur le site internet des services de l'État en Dordogne :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public>

Pendant la durée de la consultation, sur demande préalable auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture, présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation, le dossier sur support papier peut être consultable auprès de :

- Préfecture de la Dordogne - Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement - 2 rue Paul-Louis Courier - 24000 PÉRIGUEUX - email : [pref-environnement@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@dordogne.gouv.fr) - Téléphone : 05.53.02.25.69
- Sous-préfecture de NONTRON - Service développement local et aménagement du territoire - 12 boulevard Gambetta - 24300 NONTRON - email : [sp-nontron@dordogne.gouv.fr](mailto:sp-nontron@dordogne.gouv.fr) - Téléphone : 05.47.24.16.99

- Espace France Services La Poste de MAREUIL-EN-PÉRIGORD - Boulevard Bouteiller, bureau de poste - 24340 MAREUIL-EN-PÉRIGORD - Téléphone : 05.53.60.34.34
- Mairie de MAREUIL-EN-PÉRIGORD - 6 place de l'Hôtel de Ville - Téléphone : 05.53.60.91.20

À la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et permettra leur prise en considération avant décision. Cette synthèse sera consultable sur le site internet des services de l'État en Dordogne.

À l'issue de cette procédure, la décision prise par la préfète de la Dordogne sera un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale ou un arrêté préfectoral de refus. Cette décision ne pourra être prise avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et des propositions du public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.